

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du jeudi 17 octobre 2024

Date de convocation : 2 août 2024	Nombre de membres { présents : 12 absents : 8
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 30 octobre 2024	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 12
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } — **Décision n° B2024-38**

OBJET : Marchés de construction de l'extension-rénovation du siège du SDEER

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le DIX-SEPT du mois d'OCTOBRE, jeudi à 14 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 2 août 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Sylvain LESPINASSE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Franck PETITFILS et Pierre GEOFFROY.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Christophe BERTAUD et Julien DURESSAY.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que, par délibération du 25 mars 2024, le Bureau avait acté la réception de l'avant-projet détaillé (APD) de l'extension et de la modernisation du bâtiment du siège du SDEER, affichant un montant total de travaux estimé à 4 483 550 euros HT, et avait accepté l'APD.

M. le Président explique qu'un appel d'offres a été lancé le 17 juin 2024 dans le but de confier la réalisation des travaux d'extension et de modernisation du bâtiment du siège du SDEER, conformément aux délibérations du Comité syndical du SDEER du 13 avril 2021 et du Bureau du SDEER du 25 mars 2024.

Le 2 août, date limite de remise des offres, le SDEER a reçu 52 offres – dont 46 jugées recevables – pour les treize lots du projet.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 26 septembre 2024 après-midi et le 17 octobre 2024 en matinée.

M. le Président donne connaissance des procès-verbaux de la Commission d'appel d'offres, ainsi que des résultats décidés par celle-ci :

N° et intitulé du lot	Attributaire	Prix de l'offre (en euros HT)
1 - Terrassement – VRD	SAS SEC TP	466 804,53
2 - Gros œuvre	SAS TRICHET	859 000,00
3 - Etanchéité – Zinguerie	<i>Infructueux</i>	-
4 - Menuiseries extérieures aluminium – Verrières – Serrurerie	RIDORET MENUISERIE	831 000,00
5 - Plâtrerie sèche – Doublages – Plafonds	A.Y. GOURAUD SARL	180 000,00
6 - Menuiseries intérieures	SARL ÉBÉNISTERIE CREATION	152 224,79
7 - Revêtements muraux – Peinture	SAS JOULIN STÉPHANE	204 000,00
8 - Bardage extérieur bois	<i>Infructueux</i>	-
9 - Revêtements de sols – Faïences	SOLINOME SARL	143 710,00
10 - Ascenseur	OTIS	25 500,00
11 - Electricité – Courants forts et faibles	SAS ALLEZ ET CIE	234 955,74
12 - Photovoltaïque	SAS ALLEZ ET CIE	30 447,21
13 - Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaire – Equipement de cuisine	SAS DUPRÉ SOLUTIONS ENERGIES	457 602,93



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Approuve le dossier de consultation et la procédure de mise en œuvre de la consultation en vue de l'attribution des 13 lots du marché de travaux pour l'extension et restructuration du bâtiment du siège du SDEER ;

2 - Prend acte des décisions de la Commission d'appel d'offres relatives à l'attribution de 11 marchés pour les 13 lots ;

3 - Décide que, si un attributaire de plusieurs lots venait à renoncer à l'exécution d'un lot à l'annonce du résultat, le SDEER pourrait passer le marché avec le candidat classé en deuxième position pour ce lot ;

4 - Mandate M. le Président ou M. le Vice-président ordonnateur pour signer les 11 marchés et les pièces s'y rapportant, à l'issue du délai de standstill ;

5 - Donne mandat à M. le Président pour relancer les appels d'offres correspondant aux deux lots infructueux ;

6 - Donne mandat à M. le Président ou M. le Vice-président ordonnateur pour signer tout document nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*